



Photo : Daniel DIEBOLD

## ►► Le mot du Maire

**C**hères Jungholtziennes,  
chers Jungholtziens,

L'été a tiré sa révérence et nous a gratifié (pourvu que ça dure !) d'une arrière-saison plutôt souriante !

Il est sans doute un peu tôt pour crier victoire quant au recul de la pandémie ; la Covid a meurtri des familles, la gestion de cette crise a perturbé notre quotidien, mais, pour l'heure les signaux sont encourageants et incitent à l'optimisme. La vie reprend progressivement un cours plus normal.

Toutes les conséquences de ce fléau ne sont toutefois pas négatives : le développement du télétravail, le renforcement de la prise de conscience de l'urgence environnementale, l'attention portée à des métiers jusqu'ici dévalorisés, l'entraide née de cette crise sont des enseignements pour l'avenir, sachons les exploiter positivement.

La rentrée scolaire s'est effectuée de façon satisfaisante., les activités associatives, sportives et culturelles peinent encore à retrouver leurs membres, mais je suis d'un naturel optimiste et je suis sûr que le gain d'intérêt ne saurait tarder.

Au cours des dernières semaines des manifestations ont pu se dérouler, tels que le spectacle équestre Quendor à la Licorne, le marché paysan du vendredi soir à la Ferme des Moines mais aussi la première foire de la Route des vins d'Alsace, une fête vinique champêtre qui a permis aux visiteurs de passer un agréable moment à la Ferme des Moines, la bourse pour enfants organisé par l'équipe de la MAM à la salle polyvalente, sans oublier la parenthèse musicale sur la place de la Mairie et l'exposition commentée dans la salle du conseil municipal organisée dans le cadre des Journées du Patrimoine...

Merci aux associations, aux artisans, aux élus et aux bénévoles pour ces moments de partage et de convivialité dont nous avons tant besoin. Plusieurs manifestations festives sont d'ores et déjà programmées en fin d'année pour retrouver l'ambiance des Noëls «d'avant» !

Dans notre quotidien au niveau de la municipalité, nous sommes impatients de concrétiser les divers projets qui sont le moteur de notre action pour le village.

D'une part au niveau administratif nous serons en mesure, avant la fin de l'année, de vous présenter le site internet de la commune. Un site sur lequel vous trouverez toutes les informations utiles à l'organisation de votre quotidien, ce qui n'enlèvera rien au contact direct que nous continuerons à privilégier en mairie.

D'autre part au niveau du service technique qui finalise les travaux de remise en état du Parc, la clôture du terrain de tennis, le sentier de promenade au départ du cimetière se verra lui aussi doté d'une clôture pour le délimiter.

Par ailleurs, la municipalité poursuit ses efforts pour un village, propre, fleuri, un village où il fait bon vivre. Mais là, tout ne dépend pas de la puissance publique ! Le civisme, c'est nous tous !

Il faut aussi que tout un chacun prenne sa part du bien vivre-ensemble en respectant les règles de vie en société. Chacun doit s'impliquer, à sa mesure. Soyons respectueux des limitations de vitesse, défendons l'intérêt général et celui des plus vulnérables, respectons la tranquillité de nos voisins. Soyons les artisans du bien vivre ensemble dans notre beau village.

"Il suffirait de presque rien..." - titrait une belle chanson - il suffit de presque rien pour que le village soit accueillant ! C'est la question de l'engagement citoyen qui peut être quotidien et modeste mais aussi plus important en devenant bénévole, une denrée précieuse au moment où une génération prend sa retraite et attend que les plus jeunes prennent le relais.

Par ailleurs, au niveau des dossiers en cours avec la CCRG, nous travaillons entre autre sur une étude relative au "schéma directeur vélo", qui consiste à étudier l'existant et à proposer la mise en œuvre de pistes cyclables sécurisées entre les différentes communes composant la CCRG, et sur le volumineux dossier PLUi [Plan Local d'Urbanisme intercommunal] en cours d'élaboration et qui implique l'ensemble des communes de la CCRG.

Je vous souhaite à tous et à toutes un bel automne ensoleillé. Bien à vous.

Guy HABECKER  
Maire de Jungholtz ■

# Bibliothèques

## Présentation de la bibliothèque sonore

La **bibliothèque sonore** a pour but de permettre aux personnes empêchées de lire, déficients visuels, personnes en situation de handicap visuel, moteur (incapacité de tenir un livre) ou cognitif (dyslexie) d'avoir accès à la lecture.

Reconnues d'utilité publique, les bibliothèques sonores mettent gratuitement à la disposition des personnes empêchées de lire des livres et revues enregistrés sur supports numériques. Ces derniers sont envoyés à domicile en franchise postale ou sont disponibles par téléchargement.

Les livres et revues sont enregistrés par des **"Donneurs de Voix" bénévoles**.

Le souhait de ces bibliothèques est de :

- » mieux se faire connaître auprès des personnes empêchées de lire et de permettre à ces dernières de rompre leur isolement par la lecture, la culture et l'information avec un service totalement gratuit ;
- » **mieux se faire connaître auprès de potentiels Donneurs de Temps et Donneurs de Voix.**

### Bibliothèque sonore de Mulhouse

19 Grand' rue, 68100 MULHOUSE - Tél : 0369776735  
Courriel : [68M@ADVBS.FR](mailto:68M@ADVBS.FR)

**Bibliothèque sonore de Colmar** - Pôle Média Culture,  
1 Place de la Montagne Verte 68000 COLMAR – Tél : 0389235240  
Courriel : [68C@ADVBS.FR](mailto:68C@ADVBS.FR)

Plus d'informations sur le site des bibliothèques sonores :  
<https://lesbibliothequessonores.org/>



## La bibliothèque municipale de Jungholtz recherche des bénévoles



### Être bénévole à la bibliothèque, c'est quoi ?

- ✓ Être utile et mettre ses compétences au service d'une cause durable
- ✓ Bénéficier du réseau de l'association
- ✓ S'enrichir d'une expérience associative valorisante
- ✓ Partager des valeurs de solidarité et des moments de convivialités

### Et pourquoi pas vous ?

La bibliothèque de Jungholtz propose plusieurs types d'activités à ses bénévoles.

Ils peuvent mener des missions variées, de la gestion de stocks à l'animation d'un atelier théâtre à l'organisation de soirées lectures et/ou de contes & poésie, ...

En fonction de vos compétences et de vos aspirations personnelles, nous vous proposons différentes missions de bénévolat.

### Les missions

Mettre à disposition de tous les publics des collections de différents types de documents, à des fins d'information, de loisir, d'éducation, de culture.

Fournir un espace public de rencontre, de confrontation et de réflexion (la bibliothèque comme lieu de vie sociale), et de débat citoyen.

Conserver et développer les fonds patrimoniaux.

Contribuer à la promotion et à la diffusion du patrimoine.

Contribuer à la promotion et à la diffusion de la création culturelle.

Contribuer au développement de la lecture et à la lutte contre l'illettrisme.

Pour tout renseignement contacter le secrétariat de mairie via mail : [mairie.jungholtz@wanadoo.fr](mailto:mairie.jungholtz@wanadoo.fr)



## Plan 1 jeune, 1 solution

Emploi, formation, volontariat...



Le **Parcours Emploi Compétences (PEC jeunes)** vise à favoriser l'accès à l'emploi dans le secteur non marchand, des jeunes éloignés du marché du travail en associant formation et accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Sa mise en œuvre repose sur le **trptyque emploi-formation-accompagnement** (un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi) avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi.

### Jeunes : découvrez le PEC Jeunes

**Vous avez envie de travailler dans le secteur public ou associatif ? De bénéficier d'une formation, du tutorat et d'un accompagnement par la Mission Locale, et cela tout en travaillant ?**

Le PEC peut vous concerner (sous conditions : avoir moins de 25 ans - être à la recherche d'un emploi - ne pas être scolarisé).

**Pour en savoir plus** : prenez contact avec la **Mission Locale - antenne de Guebwiller** pour obtenir toutes les précisions nécessaires adaptées à votre situation personnelle.

"Compétences PEC" est une prestation déployée par l'AFPA (*Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes*). Constituée d'une gamme de services, cette prestation permet d'accéder à différents niveaux de valorisation **des acquis de l'expérience (VAE)** tenant compte de la situation du salarié : VAE d'un titre complet, d'un ou de plusieurs blocs de compétences (*voir l'arrêté du 21 novembre 2019 fixant le cahier des charges de l'expérimentation*), **reconnaissance des savoir-faire professionnels (RSFP)**, ou encore obtention de la **certification Cléa** (validation de connaissances de base).

Les salariés en PEC peuvent suivre cette prestation en accord avec l'employeur, sur ou en dehors de leur temps de travail, ou à l'issue du parcours PEC.

**Antenne de Guebwiller**  
170 rue de la République  
68500 GUEBWILLER  
03 89 83 26 00  
Fax : 03 89 28 61 25

**Accueil**  
Lundi, mardi et vendredi  
de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h  
Jeudi de 8h30 à 11h30



C'est avec un immense plaisir que nous avons pu rendre visite à M. Gilbert GUEBEL à l'occasion de son 85<sup>ème</sup> anniversaire.

Un moment de convivialité et de partage fort apprécié par tous, surtout après cette période d'isolement social lié à la crise sanitaire.

Quel plaisir de pouvoir discuter ainsi à bâtons rompus de la vie au village mais aussi de se replonger dans le passé personnel de Gilbert Guebel, au temps de la découverte et de son installation à Jungholtz...

Originaire d'Amnéville, c'est pour Jeanne, son épouse, qu'il est resté à Jungholtz et s'est totalement intégré à la vie du village. Estelle (en 1961) et Claude (en 1964) sont les enfants nés de son union avec Jeanne.

Gilbert a été secrétaire au pèlerinage

de Thierenbach auprès du chanoine Joseph Christen, mais aussi restaurateur avec son épouse Jeanne dont les parents Tschaen tenaient, en ce temps là, le café de la rue de Thierenbach (actuel café du Ballon) avant de travailler à Guebwiller pour un grand magasin de meubles avec son frère venu le rejoindre.

Gilbert a aussi été un acteur incontournable au sein de l'amicale des pêcheurs de Jungholtz, dont il a été le président durant des années. Il a été à l'initiative, et ceci dès 1984, de la "Poissonnerie d'un jour" qui tous les Vendredi Saint propose du poisson frais aux habitants du village et des alentours...

Gilbert, concerné par le monde qui l'entoure, a bon pied bon œil comme on dit, toujours dynamique, malgré quelques faiblesses auditives et

visuelles. Un peu chagrin, tout de même, en raison des difficultés croissantes pour voyager et aussi retrouver sa fille Estelle et sa famille qui vit outre-mer dans les Antilles.

Il pratique la pause apéritive et digestive, savoure cet environnement naturel exceptionnel qu'est son jardin et retrouve toujours avec un immense plaisir ses enfants et petits enfants ...

La municipalité souhaite à Gilbert et Jeanne de profiter de leur famille et de leurs amis, de pouvoir participer aux diverses manifestations organisées au sein du village comme ils aiment tant le faire.

Dès à présent M. le Maire lui donne rendez-vous pour son prochain "grand anniversaire". Une pensée amicale aussi à son fils Claude à qui nous souhaitons un prompt et rapide rétablissement. ■



## Banque Alimentaire du Haut-Rhin

### Collecte 2021 de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin

Comme les années précédentes, l'AMHR [Association des Maires du Haut-Rhin] parraine la Banque Alimentaire du Haut-Rhin, pour sa collecte annuelle.

**Celle-ci aura lieu les 26 et 27 novembre prochains.**

Pour tout renseignement : Banque Alimentaire du Haut-Rhin 9, allée Gluck – 68200 MULHOUSE ☎ 03 89 42 77 77



### Collecte pour la Ligue contre le Cancer

La Ligue Contre le Cancer du Haut-Rhin lutte sur tous les fronts de la maladie par le financement de la recherche, l'accompagnement des personnes malades et de leurs proches, l'information et la prévention.

Aujourd'hui à Jungholtz, nous pouvons compter sur le dynamisme de 4 quêteuses bénévoles, ambassadrices de la Ligue.

Solange LAUCHER et Christine CORTESE sont venues prêter main forte à Maria KILLY et Anne Marie MANZONI pour prendre en charge la collecte à domicile au niveau local. Nous les remercions vivement pour leur engagement. ■

## J'AIDE UN PROCHE DÉPENDANT. Et moi, qui m'aide ?

Rivage travaille avec l'ensemble des acteurs concernés, pour accueillir, conseiller et orienter les proches aidants de manière coordonnée et adaptée.

### Rivage NORD

Bâtiment B  
8 route de Bergheim - 67600 SELESTAT  
Tél. 03 88 82 09 64

### Rivage CENTRE

28 rue des Vosges - 68 000 COLMAR  
Tél. 03 89 80 93 71

### Rivage SUD

75 allée Glück - BP 2147 - 68060 MULHOUSE Cedex  
Tél. 03 89 32 47 87



Des équipes dédiées et réparties sur le Territoire.

un coup de pouce  
un moment pour moi souffler  
**me sentir moins seul**  
**J'AI BESOIN DE**  
prendre du recul par rapport à ce que je vis

savoir comment gérer les conflits

un accompagnement

comprendre

sortir



Une équipe professionnelle de l'accompagnement.



**Rivage, financé par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, vous écoute, vous conseille, vous soutient et vous oriente gratuitement !**

**Pour qui ?** Vous aidez ou accompagnez une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, de la maladie de Parkinson ou de la Sclérose en Plaques (quel que soit son âge), ou

une personne de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Vous avez besoin de vous reposer, de vous ressourcer, de prendre du temps pour vous.

**Par qui ?** C'est une équipe professionnelle de l'accompagnement, de la plateforme d'aides aux aidants RIVAGE, qui intervient à votre domicile.

**Comment ?** Contactez la plateforme dès que vous avez un besoin. Pour un total de 150h/an par aidant, sur un temps pouvant aller de 3 à 36h, de jour comme de nuit.



## Travaux : les propriétaires bailleurs ont désormais droit à MaPrimeRenov pour leurs locations

Les propriétaires qui effectuent des travaux de rénovation dans les logements qu'ils mettent en location peuvent, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 bénéficier du dispositif d'aide financière MaPrimeRénov'. Et ce, pour les mêmes montants que les propriétaires occupants.

Mieux isoler sa maison, changer sa chaudière, installer un système de ventilation efficace : ce sont des travaux essentiels pour réduire les factures d'énergies et augmenter la valeur de son bien. L'enjeu est essentiel pour réhabiliter des locaux vacants et ainsi pouvoir les offrir à la location.

### Préparer l'avenir, c'est d'abord se loger.

Les demandes arrivant à la mairie sont nombreuses, surtout pour les jeunes couples qui ont beaucoup de difficultés à trouver un logement pour s'installer dans le village.

Il est évident que l'accès à l'autonomie des jeunes revêt une importance primordiale. Elle est d'ailleurs corrélée à deux paramètres : l'obtention d'un revenu d'activité et l'accès à un logement indépendant.



Il est urgent aujourd'hui de saisir cette problématique du logement des jeunes qui est fondamentale pour l'équilibre et le dynamisme démographique du village mais aussi pour son rayonnement à court, moyen et long terme ; sujet d'actualité lorsque l'on parle entre autre du maintien de nos classes dans nos écoles. Pour cela nous devons pouvoir proposer des logements à la location, des logements à loyer modéré pour les jeunes qui cherchent à s'installer.

Il est évident que cela ne pourra se réaliser qu'en accord avec les règles de développement vertueux de notre territoire, la rénovation du bâti ancien, l'urbanisation des friches et des 'dents creuses' car à l'avenir l'aménagement du territoire passera par une grande sobriété foncière et sera peu propice à des extensions.

La CCRG et ses communes membres travaillent à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Tant que le PLUi n'est pas approuvé, ce sont les PLU et les cartes communales qui font office de documents d'urbanisme réglementaires. Jungholtz est à ce jour régit par le RNU [Règlement National d'Urbanisme].

# Animations

Vendredi 17 septembre, la place de la Mairie était bien animée ; de nombreux spectateurs se sont rassemblés pour un intermède musical. Et ce n'est pas le vent un peu frisquet qui aurait pu entamer l'enthousiasme des musiciens, ni celui des spectateurs.

Tout d'abord Gilles LANDINI au piano avec une improvisation ; puis ce musicien de grand talent nous a offert un récital de piano exceptionnel. Un moment hors du temps, avec un extraordinaire sentiment de liberté. Malgré une acoustique perturbée par les bruits alentours et les passages des voitures et motos, ce fut un moment exceptionnel de cette fin d'été pas comme les autres...



**Jungholtz se met en musique !**  
Sauf s'il pleut! vendredi 17 septembre à 18h30

**Devant la mairie !**  
de 18h30 à 20h30  
Emmenez votre bonne humeur, vos sièges et vos boissons!



Ambiance "électrique" pour la deuxième partie de la soirée ... En effet, Mewen et Malo, deux jeunes du village, passionnés de guitare.

Une découverte pour certains d'entre nous dont l'oreille musicale n'est pas coutumière de ce registre, ni de la dénomination de ces instruments communément classés sous le terme de 'guitare' ! Alors qu'il s'agissait peut être de guitares électriques, acoustiques, "folk", Archtop, à résonateur, électro-acoustique, basse, "manouche", "malgache" ? .... Quoiqu'il en soit, Mewen et Malo, à tour de rôle, ont été très applaudis et particulièrement soutenus par le groupe des jeunes présents à la soirée. Bravo et un grand merci à eux pour leur participation à cette soirée.



## ► JOURNEES DU PATRIMOINE - 18 & 19 Septembre 2021

### Chemin de fer et funiculaire à Jungholtz et environs ?

Certains se sont demandé si l'annonce de cette exposition dans le cadre des journées du patrimoine 2021 était farfelue !

Eh bien non ! Grâce aux "Amis du Hartmannswillerkopf" nous avons pu voyager dans le passé et découvrir que dans les alentours du village existaient des voies de chemin de fer et des funiculaires, et notamment la 'Sulzerbahn' dont des vestiges subsistent encore sur les flans du Hartmannswillerkopf.

Une superbe exposition de cartes et photos explicatives mais aussi du matériel datant du début du siècle dernier ; du matériel trouvé sur ce lieu chargé d'histoire, de traumatismes... Et même s'il n'est pas toujours facile de transmettre ces faits historiques, c'est par devoir de mémoire que les membres de l'AHWK, sous la houlette de Bart Pocock, se sont investit durant tout un week-end pour répondre à toutes les questions des visiteurs.

Une belle réussite et la municipalité tient tout particulièrement à remercier Bart, et tous les membres de l'AHWK pour cette exposition des plus intéressante et instructive. Un GRAND MERCI et longue vie à votre association.



# Le bain de forêt. source de mieux être

## Marche consciente et Qi gong en forêt

### Le bain de forêt, source de mieux-être...

Sandrine Bonas (auteur) et Eric Bey (enseignant de qi gong et de reiki) proposent depuis 3 années consécutives, auprès des particuliers, des séances de **Marche consciente et Qi Gong en forêt** à Soultz. En cette nouvelle rentrée, l'invitation est également offerte aux entreprises qui souhaitent découvrir et expérimenter cette pratique « naturelle et bienfaitante ».

La marche consciente est une marche lente, contemplative qui s'effectue en silence. L'attention est portée sur les pieds, la respiration, le corps en mouvement, l'espace en soi et autour de soi, l'écoute des sens (vue, ouïe, odorat, toucher). C'est un moyen simple et efficace pour prendre contact avec ces ressources intérieures (intuition, inspiration, créativité, joie...).

Marcher consciemment, c'est marcher en profondeur : chacun de nos pas nous conduit vers ce que nous sommes vraiment et que la marche révèle petit à petit.

Les bienfaits sont nombreux : appréciation du moment présent, écoute de soi, reconnexion avec la

nature et sa propre nature, oxygénation, vitalité, circulation de l'énergie interne, ressourcement, apaisement, lien social, diminution du stress, baisse de la pression artérielle, bien-être global.

Le Qi gong, composé de mouvements corporels, énergétiques et méditatifs, renforce les effets de la marche consciente et permet de nourrir et d'enrichir notre présence à l'instant.

Passer du temps en forêt présente de nombreux avantages et bienfaits immédiats. La présence du vivant, partout autour de nous, reconnecte à la vie qui circule en nous. Les arbres, les végétaux contribuent à l'amélioration de notre humeur, à la stimulation de notre immunité par l'émission de substances volatiles (les phytoncides).

Alors, pourquoi s'en priver ? Usons et abusons en abondance de ces bains de forêt, des marches conscientes et qi gong pour renforcer notre capital santé !

La séance est accessible à tout public (stabilité et équilibre demandés)

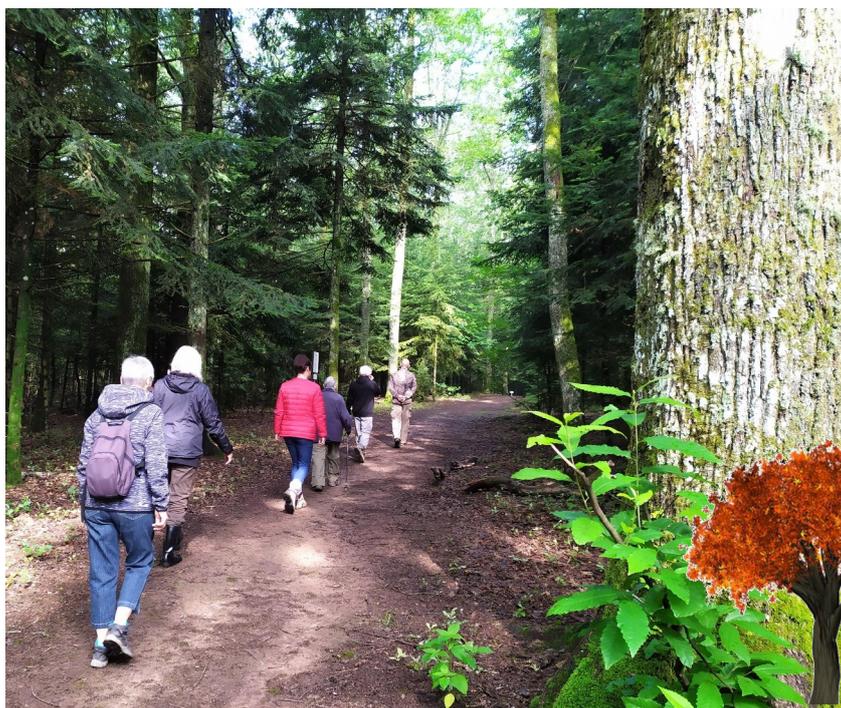
Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail à [bonas.sandrine@gmail.com](mailto:bonas.sandrine@gmail.com) ou par téléphone au 06 64 79 34 78.



### Ralentir pour mieux ressentir ...

Une marche consciente et silencieuse,  
Contemplative et lente,  
A l'écoute des sens et de la nature,  
Accompagnée d'exercices de qi gong,  
Pour nourrir et enrichir notre présence  
à l'instant.

Accessible à tout public (+18 ans)



**Mardis de 9h30 à 11h00**

**21/09 - 19/10 - 2,16 & 30/11 - 14/12**

**Rdv au parking du Parcours de santé du Gros Chêne**

Tarif : 10 € la séance

*'Renforcer votre système immunitaire, votre énergie,  
Diminuez votre anxiété, votre stress,  
Favorisez un état de détente et de paix profonde  
grâce aux bains de forêt.*

Renseignements, Inscription & Règlement

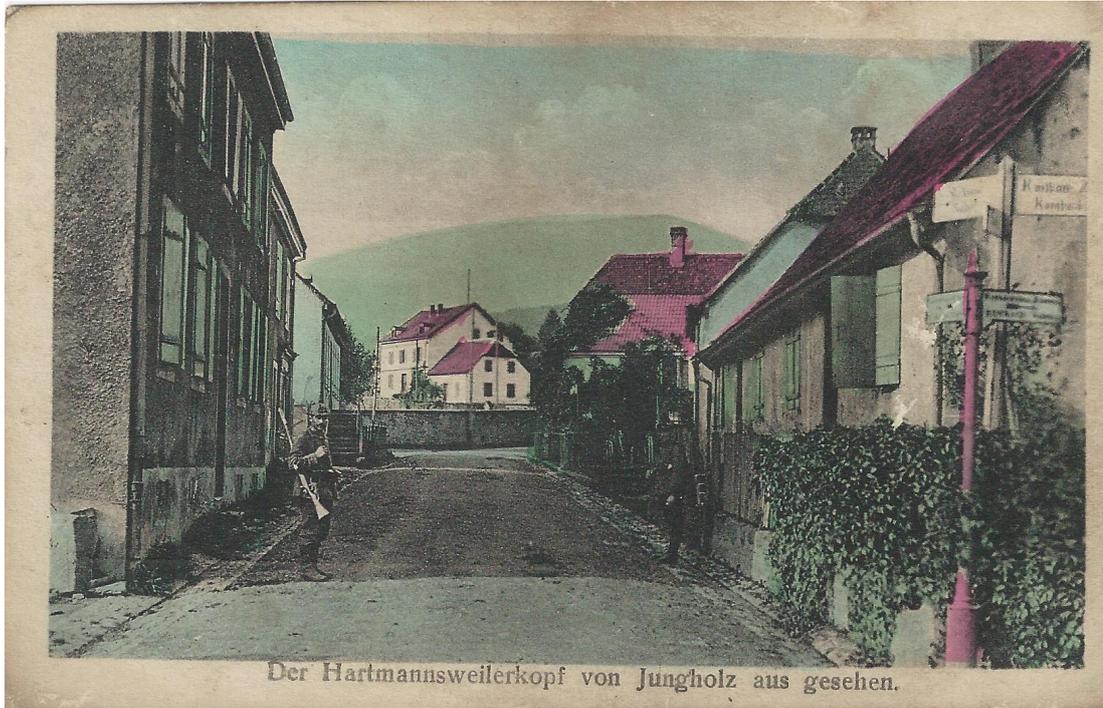
Eric BEY - 06 19 77 51 52 / [www.garouda-formation.fr](http://www.garouda-formation.fr)

Sandrine BONAS - 06 64 79 34 78

<https://www.sandrinebonas.fr/>

## Histoire des maisons de Jungholtz et de leurs occupants - 3<sup>ème</sup> partie

d'après les écrits du Chanoine Alfred Beyer  
traduction et commentaires : Bertrand RISACHER <sup>(1)</sup>



Vue de la rue de Thierenbach pendant la Grande Guerre.

On aperçoit à l'arrière plan l'ancien mur du cimetière israélite tel qu'il était avant que les Nazis ne rectifient le tracé de la route pendant la Seconde Guerre mondiale, en la faisant passer sur une partie du cimetière.

### Thierenbacherstrasse [rue de Thierenbach]

#### N° 1 [n°1] : Vogesen Hotel Kuentz

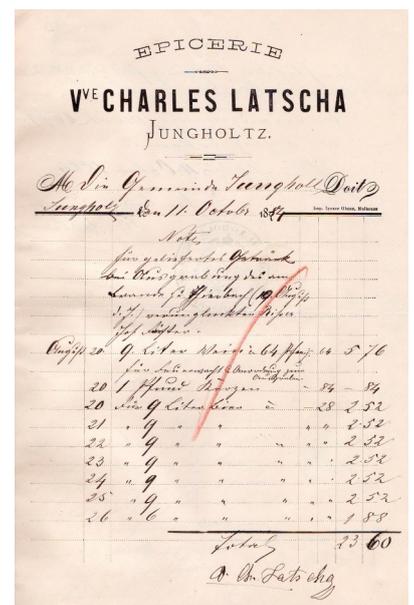
La demeure (il s'agissait d'abord d'une maison d'habitation) a été construite par Sébastien Schuller fils [1809-1877] en 1867 [Son père, Sébastien Schuller (1774-1826), né à Liel im Breisgau, avait acheté avec ses frères Valentin, Joseph et Dominique, la grange et la cour du château ainsi que la tuilerie et une partie du cimetière juif qui étaient échus à Balthasar de Schauenbourg lors du partage de 1797. La famille habitait dans la rue des Tuiles. Sébastien fils épousa en 1834, Marie Anne Logenbiehler (décédée en 1860). Cette dernière avait hérité, en février 1833, avec sa sœur Elisabeth, de Sainte Anne de leur oncle François Pierre Logenbiehler, dernier ermite du lieu. Sébastien fils meurt le 25 septembre 1877 et son fils Jean-Baptiste (1842-1884), marié à Marie Odile Fruh (1844-1917), hérite de Sainte Anne. C'est lui qui, en 1878, fait construire un petit restaurant à côté de l'ermitage]. Au printemps 1880, la maison fut louée à la veuve de Charles Latscha [1835-1876], Caroline Doniat (elle

était surnommée dans le village « die Madame ») [Marie Caroline était la fille de François Joseph Doniat, fondateur de Soultz.

Elle épousa Charles Latscha en 1863. Elle était la marraine de François Joseph Vogt

(1847-1921), le découvreur de la potasse]. Elle ouvrit, tout d'abord, une épicerie puis obtint avec l'appui de son beau-frère, Henri Latscha, maire de Jungholtz, une licence pour exploiter un restaurant, à l'enseigne «Zum scharfen Eck». Il était réputé parce qu'on y servait le vin du Binsbourg.

Après quelques années, la veuve Latscha quitta le restaurant qui fut loué



Sont de B. Risacher l'introduction et les passages entre crochets carrés et en italiques.

# Histoire



à la famille Kanengieser-Lienhart puis c'est Bernard Schuller qui s'y installa en 1903. Il y rajouta une véranda et fit des transformations. Par la suite le restaurant passa tour à tour à la famille Probst de Rouffach, à la famille Bärenzung de Sainte-Croix-en-Plaine à nouveau aux Probst et enfin à la famille Munch de Soultz.

A la mort du propriétaire, sa veuve vendit le bien-fonds aux enchères. La famille Denis Kuentz [1903-1970] - Madeleine Brucker [1907-2000] l'acheta pour 130 000 francs et s'y installa le 1<sup>er</sup> novembre 1937.



## N° 2 [n°2] : maison Floran Meyer

[Le cadastre de 1835 montre que la maison existait déjà à cette date. Elle appartenait alors à Louis-Victor Miesch, notaire à Soultz de 1809 à 1846].

La famille François Mininger [1811-1870] était originaire de Balgau. Elle résidait tout d'abord dans la rue du château. Lors de l'incendie de leur demeure, elle acheta la maison

située rue de Thierenbach à la famille Schelbaum pour 3000 marks. A la maison était adossée une étable et une grange (n°4). François Mininger décéda en 1870. La maison fut occupée alors par deux familles : celle du fils, François Antoine Mininger [1851-1905], et celle du gendre, Valentin Annaheim [1839-1916], qui avait épousé Anne Marie Mininger [1844-1909].

François Antoine Mininger était maçon [comme son père]. Il épousa l'institutrice de Jungholtz, Catherine Kauffmann [1853-1936] qui résidait à Thierenbach. En 1882, le couple quitta Jungholtz pour Ranspach. La famille Valentin Annaheim possédait alors toute la maison. Après la Première Guerre mondiale, la maison fut vendue à la famille Floran Meyer - Bluem Joséphine [1891-1961].

## N°3 : maison Maurice Schwamm habitée par la famille Eberhart

La maison était occupée par trois familles :

- » Charles Horn [1839-1915] avant qu'il ne déménage dans la rue des Tuiles,
- » son frère, Alexandre [1849-1919], qui avait épousé Joséphine Kopf [1851-1915],
- » son beau-frère, Ambroise Meyer [né en 1838], marié avec Marie Anne Horn [1840-1889]. Le couple avait deux enfants Charles et Marie. Cette dernière entra au couvent de Ribeauvillé sous le nom de Sœur Urbaine.

Puis la maison fut achetée par la famille Eugène Schwamm [1875-1934]. Le chef de famille était un virtuose et un très bon choriste. Il fit partie de la chorale pendant plus de cinquante ans et obtint la médaille de la reconnaissance diocésaine. Après sa mort en 1934, son gendre Maurice Schwamm [1895-1956], qui avait épousé Augustine Schwamm [1900-1968] hérita de la maison.

N.B : On raconte qu'Ambroise Meyer possédait une remise à bois derrière sa maison. Celle-ci fut détruite par un incendie en une nuit sans que personne ne s'en aperçoive.

## N°4 [n°4] : maison Edouard Annaheim

Au départ, il ne s'agissait que d'une grange et d'une étable adossée à la maison n°2. Dans les années 1870, étable et grange furent arrachées et on accola une maison neuve au n°2. Elle était habitée par les familles Fugler et Maire puis plus tard par les familles François Antoine Moemersheim et Auguste Deiller.

La famille Valentin Annaheim occupa aussi la maison puis après la Grande Guerre, le fils, Edouard [né en 1871], acheta le bien-fonds pour 6000 marks.



## **N° 5 [n°5] : maison appartenant aux fils Wetterwald**

A l'emplacement de l'actuelle maison, se tenaient deux maisonnettes alignées avec la maison Maurice Schwamm. L'une appartenait à la famille Ignace Freymuth [1813-1881], l'autre à la famille Auguste Schwamm [frère de Maurice, né en 1886]. Les deux habitations furent détruites par un incendie. Marie Syren [née en 1849], qui était mariée à Eugène Wetterwald [1873-1923. Il décéda à Lure où il était employé dans une filiale de la SACM.], possédait une propriété à côté. Elle acheta donc les ruines et fit construire la grande maison actuelle sur la route. Gustave Delfradi participa à la construction en tant que manoeuvre. Il épousa plus tard la veuve Wetterwald-Syren.

[Le plan cadastral de 1835 montre que la maison existait déjà à cette date. Elle appartenait alors à Valentin Schuller (1767-1817) frère de Sébastien père cité plus haut. Ignace Freymuth était l'époux de Catherine Schuller, fille de Valentin. En 1886, Auguste et Valentin Freymuth en héritèrent. Valentin, né le 27 avril 1838, exerçait le métier de tourneur. Il avait épousé le 7 novembre 1881 Brigitte Wicky de Berrwiller. Les deux frères cédèrent les ruines des deux maisonnettes à Marie Syren veuve de Dominique Wetterwald (1842-1873) après leur incendie en 1892. Le chanoine Bayer commet ici une erreur. Marie Syren était la mère et non l'épouse d'Eugène Wetterwald. Ce dernier épousa Marie Grunenwald (1880-1937). Marie Syren épousa en secondes noces, en 1891, Eustache Del Frate né en 1857 à Cabiaglio en Lombardie].

## **N° 6 [n°6] : maison à la veuve Martin Felmy**

La maison a été construite vers 1874 par les époux Jean Baptiste Deiller [1817-1882] – Marie Anne Benitz. L'époux décéda le 7 octobre 1882 à 65 ans. Le plus jeune des garçons, Joseph [né en 1859, marié en 1883 à Marie Anne Annaheim, sœur de Henri, cité plus bas], s'installa dans la maison mais très rapidement il déménagea à Golbey près d'Epinal pour travailler dans une fabrique. Sa sœur, Anne Marie [1852-1925], marié à Martin Felmy [1849-1928] devint alors la propriétaire des lieux.

En 1924, les époux Felmy- Deiller fêtèrent leurs noces d'or. L'épouse décéda peu après en 1925 à 73 ans et le mari en 1928 à 78 ans. L'aîné des garçons, Martin [1877-1939], marié à Joséphine Haensel [1879-1973], occupa la maison jusqu'à sa mort subite le 11 juin 1939. Il était cheminot retraité. Sa veuve habite à l'heure actuelle la maison [en 1941].

## **N°7 [n°7] : boulangerie et épicerie Burger**

Au départ, Auguste Marschal [né le 3 novembre 1859 à Elsenheim près de Sélestat, fils de Antoine et de Madeleine Gutleben] marié [le 13 janvier 1881] à une fille Baudouin

[Marie Madeleine, née le 21 juillet 1860, fille de François Baudouin et de Véronique Risacher], possédait une petite boulangerie à cet emplacement. Elle brûla une première fois, puis après reconstruction et agrandissement une seconde fois.

Auguste Marschal la fit reconstruire mais partit aussitôt en Amérique. [Le plan cadastral de 1835 montre que la maison existait déjà. Elle appartenait alors à Joseph Schuller (1777-1844), frère de Sébastien père et de Valentin déjà cités. La maison passa ensuite à sa veuve, Madeleine Schuller (née Jehé), puis à ses enfants Marie, Rosalie, Josephine et Georges Schuller. Ces derniers la vendirent en 1890/91 à Auguste Marschal.]

Charles Meyer (l'héritier du foulon Michel Marbach) acheta le bien-fonds (avec le n°9) pour sa fille Elise. [Ce moulin à fouler les draps était situé à l'emplacement de la maison Constant/Nussbaumer, route de Rimbach-Zell. Un foulon est un moulin servant à battre les étoffes avec des maillets mus par des arbres à cames. Cette opération était primitivement exécutée par piétinement, foulage, d'où « foulon », avant d'être confiée à l'énergie hydraulique. Au XVIIIe siècle, le foulon était la propriété des Schauenbourg. De 1835 à 1882, il appartient à la famille Marbach. A la mort de Michel Marbach le 4 juillet 1882, Charles Meyer surnommé d'ailleurs « d'r walkameyer » en hérita. Celui-ci était né en 1846. Lors de son mariage, en 1870, il exerçait la profession de « mécanicien en moulin ». Son fils, Joseph, né en 1877, lui succéda].

En janvier 1892, Aloïs Burger [1866-1915] est employé comme boulanger. En 1908, il achète les deux maisons.

Le 21 décembre 1915, il est tué par des éclats d'obus à la fenêtre du fournil. Sa veuve, née Mechler Joséphine [1867-1927], meurt d'une attaque devant l'évier de la cuisine, le 17 janvier 1927. Le fils d'Aloïs Burger, prénommé lui aussi Aloïs [1899-1940] reprend la boulangerie à son compte mais meurt le 24 octobre 1940 à 41 ans alors que sa femme, Anne Marie Loewert [1900-1940] était morte six mois auparavant le 10 avril, à l'âge de 40 ans. Quatre enfants en bas âge vivent dans la maison actuellement avec leur tante, Joséphine Burger [1892-1977], veuve [de Henri Annaheim] depuis le 23 février 1936.

## **N° 8 [n°8] : maison Achille Meyer**

[Marie Jean-Baptiste] Achille Meyer [né en 1845] souhaitait construire une grande salle des fêtes à côté de son restaurant [au n°10]. Mais très rapidement il se rendit compte que cela n'avait plus aucun intérêt puisque le restaurant Joseph Holder, dans la rue de Rimbach possédait une grande salle. Or la famille Latscha, qui était apparentée avec la famille Holder [la belle-mère de Joseph Holder était Caroline Latscha, fille de Charles Latscha et sœur de Henri,

# Histoire

maire de Jungholtz], était à la tête des associations locales. Dès lors, les manifestations se déroulaient chez Holder.

En 1904/1905, la salle fut donc transformée en maison d'habitation, avec chambres et cuisines, pouvant accueillir 5 familles.

A une certaine époque, la famille Albert Mistler [1899-1977] de Tannenkirch vivait dans la maison [avec son épouse, Marie Ansel (1900-1989)]. Il était forestier et suisse d'église à Thierenbach.

**N° 9 [n°9] : maison appartenant à la famille Aloïs Burger**

**N° 10 [n°10] : restaurant Achille Meyer**

L'arrière-grand-père d'Achille [1873-1948], Marie, Mathilde et Anne Meyer se prénommaient Antoine [1777-1851]. Il était garde forestier et vivait à Thierenbach. Il avait six enfants et chaque enfant planta un petit arbre sur le chemin de croix.

En 1826, il fit construire une grange puis en 1827 une maison d'habitation. [Le plan cadastral montre qu'en 1835, la maison existait bien et appartenait à Antoine Meyer] Le fils, Jean-Baptiste occupa ensuite la maison. Il avait épousé Marie Anne Hubler de Turckheim. Ils eurent deux enfants : Marie Françoise [1843-1913] épouse d'Auguste Risacher [1840-1906] de Soultz [propriétaire de l'enseigne « Zur Krone » (« A la Couronne »), rue Jean Jaurès à Soultz. Il était également brasseur d'une bière commercialisée sous le nom de Risacherbier ou encore Kronenbräu.] et Achille qui épousa aussi une Hubler (Anne Marie Geneviève) de Turckheim. Cette dernière était accompagnée d'une femme de ménage, Philomène Schwindenhammer [1856-1919], qui épousa par la suite [le 18 mars 1882] Joseph Deiller [1858-1929].

La famille Achille Meyer avait des possessions très étendues dans le village. Les prés et champs allant de la maison Wackherr à la maison Keller-Fischer [du n°13 au n°27] et de la maison Jacquel à la maison Nussbaumer [du n°20 au n° 32]



lui appartenait. Mais la famille dut tout vendre lors de la succession.

Des époux Achille Meyer – Anne Marie Geneviève Hubler sont issus Achille, Marie et Mathilde, tous trois célibataires et Anne mariée à Paul Bayer, originaire de Strasbourg qui fut instituteur à Jungholtz de 1902 à 1906. Il fut ensuite muté à Hochstatt où il décéda en 1932.

**N° 11 [n° 2 rue du château] : maison Eugène Schmitt – Elise Hug**

Jean Scheuch (mort le 10 janvier 1882) était tout d'abord propriétaire de la maison Vogel dans l'impasse du Château. Après sa destruction par le feu, il fit construire la partie arrière de la maison n°11. François Antoine Mininger fit construire la partie avant.

La maison fut détruite par un incendie dans les années 1880 [en 1882 d'après le cadastre]. François Antoine Mininger la reconstruisit dans l'état actuel. Il la loue alors à un parent (Michel Annaheim) pendant 10 ans.

Après la guerre 1914-1918, vers 1925 la famille Eugène Schmitt [1876-1960] – Elise Hug [1875-1963] achète le bien-fonds.

**N° 12 [n°12] : maison Xavier Moritz**

Les époux Xavier Moritz [1881-1949] – Caroline Katz [1879-1859] firent construire une maison en 1913/1914. Le terrain, appartenant à Achille Meyer, était d'abord du vignoble avant d'être transformé en pâturages.

**N° 13 [n°11] : maison Annaheim**

La famille Greth – Aullen a fait construire tout d'abord un rez-de-chaussée. Les époux Joseph Annaheim [né en 1836] – Victoria Kleider [1840-1876] achetèrent la maison. Deux garçons, Joseph [1861-1927] et Charles [1864-1899], se marièrent avec deux soeurs, Louise [1862-1934] et Marie Anne [1866-1907] Piquere en 1888. On ajouta alors un étage à la maison pour Charles Annaheim et Marie Anne Piquere. Le rez-de-chaussée était occupé par Louise Piquere et Joseph Annaheim. Ce dernier fut membre du conseil de fabrique et maire de 1922 à sa mort le 18 novembre 1927. En tant que 1<sup>er</sup> magistrat de la commune, il accueillit Monseigneur Ruch dans sa maison lors de sa visite le 18 juin 1926.

En 1907, Joseph Annaheim racheta le 1<sup>er</sup> étage à ses neveux et devint alors seul propriétaire de la maison. Sa veuve ne lui survécut que 7 ans et décéda en 1934. Le fils, Henri [1890-1936] hérita de l'habitation. Il était employé des chemins de

# Histoire

fer à Strasbourg. Après sa mort le 23 février 1936, sa veuve, Joséphine Burger [1892-1977] devint propriétaire.

## N° 14 [n°14] : maison Stempfel

La maison appartenait tout d'abord à la famille Joseph Schwamm [1857-1897] – Anne Marie Bruggert [1862-1916], qui la vendit à Nicolas Helm qui la céda à son tour au propriétaire actuel Stempfel.

## N°15 [n°13] : maison Edouard Marck

La famille Greth – Aullen a fait construire cette maison. En 1910, la famille Edouard Marck – Elise Toll acheta la maison. Ils y vivent toujours avec leur gendre Louis Kauffmann [1907-1995] qui a épousé Marck Anne [1910-1987].

## N° 16 [n°16] : maison Katz

A l'emplacement de la maison se tenait une croix en pierre qui est située aujourd'hui au cimetière. Derrière cette croix se trouvait une petite chapelle semblable à la chapelle de la rue des Tuiles. Le maire, Henri Latscha, donna la place aux époux Charles Katz – Catherine Burgunder. Ces derniers firent ériger une maison en 1884. L'épouse décéda le 1<sup>er</sup> juin 1909 à l'âge de 72 ans et le mari le 28 avril 1913 à 75 ans. [Charles Katz était serrurier chez Latscha]. La maison fut

alors vendue aux enchères à Joseph et Catherine Katz, deux frères et sœur, tous deux célibataires.

## N° 17 [n°15] : maison Hegy

La maison appartient à la fabrique Althoffer. Elle a été construite par les époux Joseph Schmitt – Marie Rohmer.

## N° 18 [n°18] : maison Emile Katz

## N° 19[n°17] : maison Joseph Schwamm

## N° 20 [n°20] : maison Jean-Baptiste Didierjean

Les époux Jean-Baptiste Didierjean [1866-1923] - Kuentz Anne [1873-1954] ont fait construire la maison en 1894. L'époux mourut le 9 novembre 1923 à 57 ans. Sa veuve était la fille de Denis Kuentz [1827-1902] et Agathe Gaechner [1843-1917], qui étaient venus de Gundolsheim en 1882. Ils habitèrent tout d'abord au n° 11 de la rue de Thierenbach puis au n° 15. Le père décéda le 1<sup>er</sup> décembre 1902 à 75 ans et la mère lors de l'évacuation à Soultz le 13 décembre 1917. [La fille Justine (1900-1984) hérita alors de la maison avec son époux Eugène Lorang (1894-1939)].

## N° 21 [n°19] : construction neuve Léon Bruggert [1908-1972]



## ► Nouvelles installations & travaux de rénovation ...

Dégradations volontaires et usures dues au temps ont conduit la commune à acquérir et installer dans le Parc près du terrain de tennis et des jeux, cinq nouveaux bancs 'design' pour rendre cet espace vert public, à nouveau, beau et agréable à fréquenter.

Par ailleurs un banc en bois installé le long du 'Chemin des Pèlerins' a été entièrement rénové par le service technique.

Rappelons cependant que ce type de vandalisme, qui concerne l'ensemble des aménagements publics grève les budgets ; des sommes qu'il conviendrait d'allouer à d'autres projets.

**Les motivations des actes de vandalisme sont plus difficiles à identifier que leurs auteurs (à bon entendre salut !)**

**Que dit la loi ?** Code pénal Section 1 - Articles 322-1 à 322-4-1 -

Deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende [] Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général. ■



Photos : Francis Laucher



Chemin des Pèlerins



Pause & Test du banc ☺

## Il s'agissent pour vous



AMF Association des  
Maires de France

### Des clips pédagogiques pour expliquer le rôle des communes et de leurs intercommunalités

Afin de présenter l'organisation, les compétences, le fonctionnement de la commune et de l'intercommunalité, l'AMF a réalisé plusieurs clips pédagogiques à destination du grand public.

Privilégiant une approche didactique et ludique, ces clips permettent de répondre aux principales questions que les citoyens peuvent se poser :

- Qu'est-ce que la commune ou l'intercommunalité ?
- Comment fonctionnent-elles ?
- Quelles sont les responsabilités d'un maire et celles d'un président d'intercommunalité ?
- Comment la commune ou l'intercommunalité agissent-elles au quotidien au service des habitants ?
- Quelle est la complémentarité de leurs actions ?

L'AMF a souhaité rappeler que la commune est l'échelon de base de notre organisation territoriale.

Retrouvez l'intégralité des vidéos sur :

- ☛ le site de l'AMF : <https://www.amf.asso.fr>
- ☛ et très bientôt sur le site internet de la commune en cours de création.

### ► Fichier domiciliaire - toujours en vigueur en Alsace-Moselle

**Toute personne qui devient locataire ou propriétaire d'un logement dans la commune est invitée à passer à la mairie en vue de son inscription.** Pour les personnes quittant notre commune, un simple appel téléphonique suffit pour communiquer à la mairie, la date de départ et le nouveau domicile.

Le fichier domiciliaire, qui est strictement confidentiel, a été instauré dans les départements d'Alsace et de Moselle par les ordonnances de juin 1883 et bien que sa gestion soit en pratique plus ou moins bien respectée selon les communes et que

l'absence de déclaration de changement de domicile ne soit plus sanctionnée, il reste toujours en vigueur. Une majorité des maires concernés se déclare favorable au maintien de cette pratique, qui est également bien acceptée par la population.

Les intérêts de cette déclaration sont multiples. C'est d'abord l'occasion de faire connaissance, c'est aussi un fichier très complet qui recense tous les habitants par famille et par domicile et qui est utile aux services de la mairie. C'est enfin un excellent moyen pour la commune de connaître les mouvements de population. ■

### ► Entretien des trottoirs et élagage le long de la voie publique - Arrêté 2021/003

Code général des collectivités territoriales, - articles L2212-1, L 2212-2, L 2122-28, et L 2212-2-1  
Code pénal, notamment l'article R 610-5,  
Code rural et de la pêche maritime, article L 253-7.

La municipalité rappelle que le propriétaire ou le locataire est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou dans les containers afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

Par ailleurs, l'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables ou d'office à leurs frais.

Durant la période hivernale, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent veiller à ce que l'accès soit dégagé devant leurs habitations (utilisation possible de sable, cendres ou sciure de bois)

De même, l'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage

des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillis sur le domaine public. Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations (les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage).

Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, il en va de leur responsabilité. En cas d'urgence et dans les cas où les propriétaires ou locataires riverains, après une mise en demeure restée sans effet, négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires aux frais des propriétaires ou locataires. ■





Rejoindre le corps des  
**SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES**

<https://www.pompiers.fr>

En France, quelque 198900 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 79% des sapeurs-pompiers de France.

Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

**Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?**  
Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous.



## ► Vitesse excessive : le ras-le-bol des riverains

La commune de Jungholtz ne fait pas exception à d'autres villages !

Beaucoup de voitures empruntent les rues du village **beaucoup trop vite** sans se soucier qu'à tout moment des enfants, des personnes âgées ou à mobilité réduite, ou même des animaux peuvent la traverser, ... Cette vitesse, non seulement augmente les risques d'accident mais est aussi très anxiogène pour les riverains.

**Rappel :** La limitation de vitesse est de 50 km/h au sein de l'agglomération, de 30 km/h pour certaines rues et sera de 20km/h pour les zones partagées, au sein desquelles le piéton est prioritaire.

### Non-respect des limitations

Compte tenu de la recrudescence des plaintes de villageois en mairie, **la commune va installer et tester sur différents axes de circulation (au cours du premier semestre 2022), l'efficacité de radars pédagogiques.**



### Excès de vitesse / vitesse excessive

#### 1. Vitesse excessive: que dit la loi ?

L'article R.413-17 du code de la route précise que les vitesses autorisées ne s'entendent "*que dans des conditions optimales de circulation : bonnes conditions atmosphériques, trafic fluide,*

*véhicule en bon état*". Le conducteur doit ainsi adapter sa conduite et sa vitesse "*en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles*".

Il doit **réduire sa vitesse**, par exemple:

- ✓ lors du croisement de piétons
- ✓ quand les conditions de visibilité sont insuffisantes (pluie, brouillard, ...)
- ✓ dans les virages ou les descentes rapides
- ✓ lorsque la route est glissante
- ✓ etc.

Si le conducteur ne respecte pas ces principes, il est considéré en **vitesse excessive eu égard aux circonstances.**

*Par exemple s'il roule à 40km/h sur une voie très encombrée alors même que la vitesse limite y est de 50km/h.*

La particularité ici est que les forces de l'ordre n'ont pas besoin de radar pour verbaliser.

#### 2. Vitesse excessive: quelles sanctions ?

Cette infraction est une **contravention de 4<sup>ème</sup> classe**. Vous recevez donc un avis de contravention avec une **amende forfaitaire de 135€** (minorée 90€). Mais **vous ne perdez pas de point** sur votre permis de conduire!

**Ainsi, la différence entre excès de vitesse et vitesse excessive se fait aux points !**

Un excès de vitesse constaté par un radar, fixe ou mobile, entraîne **toujours un retrait de point(s)**. Le nombre de points retirés varie en fonction de l'importance de l'excès de vitesse. ■

## ► APPEL à PROJETS

Qui serait intéressé, aurait des compétences, aurait l'envie, aurait le temps, aurait une idée d'emplacement .... pour proposer et piloter un projet de jardin partagé ?

Un jardin ouvert aux jardiniers amateurs, un jardin dont les récoltes pourraient être distribués aux villageois, un jardin ouvert à toutes les bonnes volontés, un lieu de rencontres et de partage de connaissances ... un jardin d'herbes aromatiques, un jardin fleuri pour les abeilles et papillons, sans oublier les échanges de plants et de semences ...

L'occasion pour les personnes intéressées qui ne disposent pas d'espace à cultiver chez elles de participer à une action

collective pour le bien collectif.

L'occasion pour des personnes plus âgées ayant un jardin mais ne pouvant plus s'en occuper de mettre le terrain à disposition d'un groupe de passionnés ?

L'objectif de ce projet de "jardin partagé", serait aussi de proposer des animations, d'organiser des événements tels que des rencontres, des ateliers, de créer un espace de communication, d'ouverture et de dialogue, d'ouvrir la voie vers un lieu accueillant, propice aux rencontres et aux apprentissages.

Avis aux amateurs, jardiniers amateur ou chevronné, propriétaire d'un bout de terrain... nous sommes à l'écoute de vos propositions et suggestions.

## ► Le tri sélectif du verre

Nous vous remercions d'être vigilants et de faire preuve de civisme. Les usagers doivent respecter les consignes de tri, par ailleurs aucun dépôt ne doit être au sol au pied des bornes ; les collectes seront plus rapides, plus efficaces et moins dangereuses pour nos agents s'il n'y a qu'à lever les conteneurs.



Il est rappelé que les contenants usagés en verre : bouteilles, flacons, bocaux et pots doivent être vidés de leurs contenus. Il n'est pas nécessaire de les laver, ni d'en ôter le couvercle. Sont exclus de cette catégorie le verre culinaire ("verre à boire", vaisselles et plat transparents), la porcelaine, la faïence, les verres spéciaux : les verres armés, parebrises, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, verre opaline, miroir en verre non transparent et coloré, vitrocéramique, etc.

**Pour éviter les nuisances sonores aux riverains, évitez le dépôt de verre après 19h30 et avant 8h30 ainsi que les dimanches et les jours fériés.** ■

## ► L'Ambroisie



L'ambroisie à feuilles d'armoise, ou ambrosia artemisiifolia L., est une plante envahissante dont le pollen est très allergisant. Présente dans tout le Grand Est, sa capacité de propagation est très élevée.

La gestion de l'ambroisie représente un véritable enjeu de santé publique. Une très faible quantité de pollen (5 grains/m<sup>3</sup>) suffit à déclencher une réaction allergique. Les symptômes (rhinite, conjonctivite, asthme, eczéma...) apparaissent plus tardivement que les habituels rhumes des foins en raison de sa floraison tardive. Elle débute généralement vers la mi-août et peut se prolonger jusqu'en octobre. C'est le moment d'agir, avant que son contrôle ne devienne trop difficile, voire impossible. Des arrêtés de destruction obligatoire sont en vigueur dans le Grand Est.

**Un plan d'actions simple : surveiller, prévenir, agir**

Chacun est concerné et peut signaler une suspicion ou découverte de cette plante auprès de Fredon Grand Est ou via la plate-forme de signalements : <http://www.signalement-ambroisie.fr/> ■



## ► Loi montagne et obligation d'équipement des véhicules en période hivernale

### Zones montagneuses : nouvelles obligations d'équipement des véhicules en période hivernale

Publié le 04 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour limiter les embouteillages sur les routes dans les régions montagneuses et améliorer la sécurité des usagers, il faudra équiper sa voiture de pneus hiver ou détenir des chaînes dans son coffre en période hivernale dans certaines communes.

**L'obligation entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2021.**

**Quels sont les véhicules et les départements concernés ?** Chaînes, pneus hiver, pneus cloutés ou à crampons, quels sont les équipements obligatoires ? Prise en application de la loi Montagne II du 28 décembre 2016, le décret est paru au *Journal officiel* le 18 octobre 2020.

Les préfets des 48 départements situés dans des massifs montagneux (Alpes, Corse, Massif central, Massif jurassien, Pyrénées, Massif vosgien) devront établir la liste des communes dans lesquelles un équipement des véhicules devient obligatoire en période hivernale, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. **Cette liste sera établie avec et après consultation des élus locaux concernés.**



Des dérogations [] peuvent être définies par arrêté du préfet de département sur certaines sections de routes et certains itinéraires de délestage.

Actuellement, et jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2021, les chaînes sont obligatoires seulement sur les routes où est implanté le panneau "**B26 équipements spéciaux obligatoires**", lorsqu'elles sont enneigées.

En hiver, selon les conditions météorologiques, vous avez la possibilité d'utiliser des pneus cloutés ou à crampons. Ceux-ci peuvent être utilisés **du samedi précédant le 11 novembre, au dernier dimanche de mars de l'année suivante**. Ces dates peuvent toutefois être modifiées par les autorités départementales.

Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver.

### N'oubliez pas de préparer votre véhicule aux conditions hivernales



Le panneau B26 indique une **OBLIGATION** d'équipements spéciaux pour tout véhicule circulant sur les routes délimitées par ce panneau.

Les automobilistes sont tenus de circuler avec des chaînes ou chaussettes neige homologuées sur au moins deux roues motrices lorsqu'ils pénètrent la zone concernée. La pose de ces chaînes doit s'effectuer à l'écart de la chaussée afin de ne pas créer de ralentissement et elles doivent être adaptées à la taille des roues motrices du véhicule.

Entraînez-vous au préalable !

Réponse de la Mairie :

"Eu égard au faible enneigement ces dernières années, le Maire et les Adjointes émettent un avis défavorable pour l'intégration de la commune de JUNGHOLTZ, sur la liste des communes dans lesquelles l'équipement des véhicules en période hivernale est obligatoire".

Une carte (non définitive) des zones concernées est disponible sur le site de la Sécurité routière. Dans les zones établies par les préfets, les véhicules légers, utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans son coffre des chaînes à neige métalliques ou textiles permettant d'équiper au moins deux roues motrices
- soit être équipés de quatre pneus hiver.

Cette obligation ne s'applique pas aux véhicules équipés de pneus à clous.



**La processionnaire du chêne** est un papillon de nuit. De sa ponte, vont naître des chenilles qui commencent à s'alimenter dès l'apparition des jeunes feuilles du chêne en provoquant la défoliation et l'affaiblissement de l'arbre.

Les papillons apparaissent en été, de fin juillet à mi-septembre. Après l'accouplement, la femelle pond ses œufs sur les branches au sommet des chênes. Les œufs vont éclore au début du printemps suivant avant le développement des bourgeons. Les chenilles processionnaires commencent à se nourrir dès l'apparition des jeunes feuilles. Elles vont muer 5 fois durant leur développement qui dure deux à trois mois. La chenille processionnaire vit en colonie. La journée les chenilles processionnaires tissent un nid en soie qui leur sert d'abri et, la nuit, elles partent en procession pour s'alimenter. A chaque mue la colonie abandonne son nid pour en tisser un autre. Au dernier stade larvaire, les chenilles processionnaires tissent un nid plus résistant, plaqué contre le tronc ou contre de grosses branches. Les chenilles processionnaires effectuent leurs nymphoses et se transforment en chrysalides d'où sortiront à nouveau les papillons.



Les poils urticants libérés par les chenilles sont microscopiques et ont une forme de harpon, selon l'Institut national de veille sanitaire.

## Chenilles Processionnaires

Pins et cèdres embellissent votre jardins mais depuis quelques temps, vous avez remarqué que de grosses boules blanches se sont formées dans les branches ?

Il s'agit incontestablement de chenilles processionnaires.

Elles s'épanouissent dans notre environnement naturel et le réchauffement climatique ne peut que favoriser leur développement. Ces insectes s'établissaient à l'origine sur le bassin méditerranéen, ils se propagent désormais jusqu'au nord de l'Allemagne. Aujourd'hui, leur population couvre près de 50% du territoire français et l'Alsace n'est pas épargnée.

## Un nuisible dangereux pour l'homme et l'animal

Affaiblissant les arbres par leur voracité (l'arbre perd peu à peu sa vitalité, ce qui ouvre la voie à d'autres parasites), cette chenille n'est pas inoffensive, au contraire elle est très dangereuse pour l'homme, les enfants et pour les animaux.

Au contact de la peau, les poils urticants peuvent provoquer

d'insupportables démangeaisons douloureuses, des réactions inflammatoires de la peau et parfois même des muqueuses respiratoires, ou encore des allergies dont les conséquences peuvent être extrêmement graves, notamment pour les enfants et nos compagnons à quatre pattes qui peuvent les avaler. Il faudra donc aller au plus vite consulter un médecin. Pour les animaux, les chenilles processionnaires peuvent entraîner des blessures beaucoup plus importantes pouvant amener à une ablation de la langue ou plus graves encore.

## Il ne faut pas toucher les chenilles processionnaires

### Une chenille très urticante

Ce sont bel et bien ces poils reliés à une glande remplie de venin dont il faut se méfier, tant leur pouvoir urticant est puissant.

### Une destruction radicale

Pour se protéger de ces nuisibles, il est impératif de les éradiquer avant l'arrivée du printemps. En hiver, les chenilles restent bien au chaud dans leurs nids et c'est le moment opportun pour les éliminer.

L'ONF rappelle sur son site que la chenille processionnaire du chêne **est la plus urticante de nos régions**. Sur l'homme, la réaction peut être violemment allergique, indique l'office.

Pour limiter les risques, il est donc conseillé de **ne pas approcher les arbres porteurs de nids, de ne jamais toucher les chenilles vivantes ou mortes, les nids récents ou vieux, d'éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition et de ne pas faire sécher son linge à l'extérieur près des arbres atteints** par grand vent.

Les chenilles processionnaires du chêne se développent aussi bien en milieu forestier ou en zone urbaine (parc, jardin, arbre isolé...). La prolifération est variable en fonction des conditions météorologiques, de la prédation, de la présence de nourriture... En 2019, le niveau d'infestation a engendré des impacts sanitaires, économiques, touristiques et environnementaux. Il a également eu un impact médiatique important auprès des populations.

## Un véritable problème de santé publique

Face à ces différents enjeux qui mobilisent plusieurs services de l'État (Préfecture, DDT, ARS, ONF), la Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature [MISEN] s'est mobilisée en 2020 pour apporter une réponse commune à la gestion de cette espèce nuisible. Cette mission a été reconduite pour l'année 2021.

Dans tous les cas, la lutte contre les chenilles urticantes est une affaire de professionnels, il est donc fortement recommandé de faire intervenir une société spécialisée ou un professionnel formé dans la lutte contre les nuisibles pour toute intervention sur un arbre infesté.

- **Comment se protéger lors d'une promenade en forêt ?**
- **Quels sont les conseils utiles pour les riverains de forêts ou d'arbres infestés ?**
- **Comment traiter les symptômes ?**
- ✓ **Retrouvez toutes les réponses sur le site de la Préfecture : <https://bit.ly/3ehmd7l>**
- » **Une vidéo réalisée par la MISEN sur le sujet est accessible sur le site <https://www.onf.fr/onf/recherche/+7d8::urticantes-et-menacantes-les-chenilles-processionnaires-envahissent-les-forets-des-vosges.html>**

# État Civil

## ► Grands Anniversaires (70 ans et plus)

OCTOBRE	BAUDOUIN	Jean Pierre	19/10/1938
	FALLECKER née BAUDOUIN	Andrée	31/10/1930
	HAENNIG	Gilbert	09/10/1949
	MAISON née HUON	Yveline	06/10/1951
	MOEGEN née FLORIAN	Renée	06/10/1932
	REYER	Maurice	31/10/1950
	ROESCH née METZ	Marie-Elisabeth	02/10/1950
	RUH	Michel	24/10/1948
	SCHERMESSER	Raymond	13/10/1934
	SCHERMESSER née FRITZ	Monique	28/10/1941
NOVEMBRE	STOECKLE	André	15/10/1939
	ALTHEIMER	Dominique	13/11/1948
	APPELSHAUSER née MOUREY	Josiane	02/11/1937
	BURGER née GAUGLER	Blanche	06/11/1949
	GONCALVES née DE ARAUJO	Lucinda	02/11/1950
	GRANGLADEN	Jean Marie	29/11/1951
	GUEBEL née TSCHAEN	Jeanne	30/11/1935
	HERTRICH née OHLMANN	Brigitte	18/11/1944
	KILLY	Jean-Claude	11/11/1945
	ROSEMARY	Julien	08/11/1937
DECEMBRE	SCHMITT	Roland	24/11/1951
	WICKY née GERRER	Georgette	14/11/1947
	BERBETH née MEYER	Béatrice	21/12/1950
	BIHRY	René	10/12/1929
	ERISMANN	Jean-Louis	15/12/1946
	LAUCHER	Marcel	06/12/1939
	LAUCHER	Pierre	28/12/1942
	LEDERMANN	Gilbert	09/12/1942
	MEHR	Alia	01/12/1949
	PALERMO	Salvatore	12/12/1951
ROTHUT née KAUFMANN	Marie-Claire	01/12/1945	

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler, de préférence par mail, afin que nous puissions en tenir compte.

"Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants."

Jean d'Ormesson



Nos pensées émues accompagnent les familles en deuil. Cérémonie d'adieux célébrées ces deux derniers mois.

### M. Michael N'GUYEN DINH XUAN

est décédé le 28 juillet 2021, à l'âge de 69 ans.

### M. Gérard HARTMANN

est décédé le 18 août 2021, à l'âge de 83 ans.

### Mme Christiane HUG née GISSELBRECHT

est décédée le 27 août 2021, à l'âge de 79 ans.

### Mme Marlyse BRUCKER née KLEIN

est décédée le 15 septembre 2021, à l'âge de 79 ans.

## ► Les naissances

### Félicitations aux heureux parents



#### Maxence ASCHBACHER né le 18/08/2021

Fils de Maxime ASCHBACHER & Cindy HOLZ-KNECHT

#### Line PINTATARA née le 10/09/2021

Fille de Anthony PINTATARA & Sarah PETRUSZYN

# Manifestations

## Dates à noter

29-30-31 octobre	Oktober Fascht - Après l'opération "Coup de cœur des 320 viticulteurs de Haute Alsace du mois de septembre, la Ferme des Moines propose un week-end "Oktober Fascht"
11 novembre	Commémorations pour souligner la signature de l'armistice mettant fin en 1918 à la 1 <sup>ère</sup> Guerre mondiale
26-27 novembre	Collecte au profit de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin
27-28 novembre	Marché de Noël - organisé par la MAM - Les Natur'elles [Maison d'Assistantes Maternelles] à la salle polyvalente.
5 décembre	Saint Nicolas - pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Jungholtz
12 décembre	Fête de Noël des séniors
7 janvier 2022	Vœux du Maire
15 & 16 janvier 2022	Exposition avicole - si les aléas de la crise sanitaire et du confinement obligé des volailles et pigeons en raison de la grippe aviaire ne viennent pas perturber son organisation ... à suivre
24 janvier 2022	Distribution des sacs de tri et bio déchets, par la CCRG, en mairie de Jungholtz. N'oubliez pas de vous munir de votre badge bleu

Lundi	9h à 12h	17h à 18h
Mardi	9h à 12h	-
Jeudi	-	14h à 16h

### MAIRIE - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Permanence des élus **lundi de 18 à 20h** ou **sur rendez-vous**  
Téléphone 03 89 62 22 11 - @ mairie.jungholtz@wanadoo.fr